

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents (13) : CALCIAT Amélie, CAVAREC Auphémie, GAUTHIER Thierry, GIRARD Caroline, GUILLOT Jean-Michel, KOPP Odile, OUDIN Christel, PANNEQUIN Bernard, PASQUIER Françoise, PETIT Frédéric, RANDUINEAU Guillaume, RANVAL Lionel, THEVENOT Didier.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : KOPP Odile.

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire sortant, encore en exercice, ouvre la séance. Il rappelle les résultats de l'élection du 15 mars 2026, donne la liste des conseillers élus et les déclare installés dans leurs fonctions. Mme Odile KOPP est désignée secrétaire de séance. Le doyen, Bernard PANNEQUIN, prend la présidence de séance, annonce l'ordre du jour. Frédéric PETIT et Auphémie CAVAREC sont désignés assesseurs pour le scrutin.

2/ ELECTION DU MAIRE *(délibération 2026_16)*

Bernard PANNEQUIN est candidat à la fonction de Maire. Les conseillers sont appelés à se rendre à l'isoloir pour voter. Les assesseurs dépouillent les bulletins et comptent les suffrages. Bernard PANNEQUIN est élu Maire par 13 voix pour.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, proclame Bernard PANNEQUIN, Maire de la commune et le déclare installé.

3/ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS *(délibération 2026_17)*

La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif réputé complet soit trois adjoints. Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de **3 postes d'adjoints**.

4/ ELECTION DES ADJOINTS *(délibération 2026_18)*

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Après un appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes : Liste 1 : GUILLOT Jean-Michel – KOPP Odile – RANVAL Lionel.

Les conseillers sont appelés à se rendre à l'isoloir pour voter. Les assesseurs dépouillent les bulletins et comptent les suffrages. La Liste 1 est élue par 13 voix pour.

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau : M. GUILLOT Jean-Michel, 1er adjoint au maire, Mme KOPP Odile, 2ème adjointe au maire, M. RANVAL Lionel, 3ème adjoint au maire.

5/ LECTURE ET DISTRIBUTION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire donne lecture à l'assemblée des articles L1111-12, L1111-13 et L1111-14 de la Charte de l'Élu local. Un exemplaire de la Charte de l'Élu local est distribué à chaque élu.

6/ DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS *(délibération 2026_19)*

Les règles de rémunération des élus sont fixées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'indemnité de fonction versée permet de couvrir les frais inhérents à l'exercice du mandat.

La grille des indemnités correspond à un pourcentage du point d'indice de la fonction publique.

Les communes, en application du CGCT, doivent allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi (44,3% pour les communes de 500 à 999 habitants), sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

M. le Maire demande à bénéficier de 80% de l'indemnité prévue (soit 35,44%), et de nommer M. GAUTHIER Thierry conseiller municipal délégué. Le conseil municipal décide d'allouer les indemnités suivantes :

	Taux (en % de l'indice)
Maire	35,44
Adjoints	11,77
Conseiller délégué	8,86

7/ DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération 2026_20)

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Le conseil municipal, après examen valide à l'unanimité les délégations au Maire.

8/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération 2026_21)

Toutes les commissions communales sont présidées par le Maire.

Finances	GUILLOT Jean-Michel RANVAL Lionel KOPP Odile	PASQUIER Françoise OUDIN Christel
Travaux	KOPP Odile GAUTHIER Thierry RANDUINEAU Guillaume	PETIT Frédéric CALCIAT Amélie
Urbanisme	RANVAL Lionel GAUTHIER Thierry	PETIT Frédéric CALCIAT Amélie
Communication et information	GIRARD Caroline CAVAREC Auphémie	CALCIAT Amélie PASQUIER Françoise
Cimetière	GAUTHIER Thierry RANVAL Lionel OUDIN Christel	PETIT Frédéric CAVAREC Auphémie CALCIAT Amélie
Agriculture	RANDUINEAU Guillaume RANVAL Lionel OUDIN Christel	GIRARD Caroline PETIT Frédéric
Action sociale	THEVENOT Didier RANVAL Lionel GAUTHIER Thierry	GIRARD Caroline CAVAREC Auphémie

9/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération 2026_22)

Sont désignés en tant que :

Président : PANNEQUIN Bernard	
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme KOPP Odile	M. RANVAL Lionel
M. GUILLOT Jean-Michel	Mme PASQUIER Françoise
M. PETIT Frédéric	Mme OUDIN Christel

10/ DELEGUES COMMUNAUX DU SIDELC (délibération 2026_23)

Sont désignés : M. GUILLOT Jean-Michel (titulaire) et M. RANDUINEAU Guillaume (suppléant)

11/ DELEGUES DU SIVOS ST BOHAIRE/ST LUBIN EN VERGONNOIS (délibération 2026_24)

Sont désignés : Titulaires : GUILLOT Jean-Michel, GIRARD Caroline, CAVAREC Auphémie

Suppléants : RANVAL Lionel, CALCIAT Amélie, KOPP Odile

12/ DELEGUES DU SYNDICAT DE VIDEO-PROTECTION SICOM 41 (délibération 2026_25)

Sont désignés : Titulaires : PANNEQUIN Bernard, KOPP Odile

Suppléants : RANVAL Lionel, CAVAREC Auphémie

13/ DELEGUES DU SMAEP de LANDES/St LUBIN (délibération 2026_26)

Sont désignés : Titulaires : RANVAL Lionel, RANDUINEAU Guillaume

Suppléants : GUILLOT Jean-Michel, CALCIAT Amélie

14/ CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Est désignée : CALCIAT Amélie.

15/ COMMISSION DE SUIVI MULTI-SITES « BEL AIR » DE FOSSÉ (délibération 2026_27)

Sont désignés : PANNEQUIN Bernard (titulaire) et RANVAL Lionel (suppléant)

POINTS SANS DÉLIBÉRATION

- Est désigné correspondant défense : PETIT Frédéric
- Est désignée correspondant prévention routière : GIRARD Caroline

Sont volontaires pour les organismes suivants :

- Syndicat mixte du bassin de la Cisse : RANVAL Lionel, KOPP Odile, THEVENOT Didier.
- Syndicat du Pays des Châteaux : RANVAL Lionel, PASQUIER Françoise.
- VAL ECO : RANVAL Lionel.
- Commission Communale des Impôts Directs : GUILLOT Jean-Michel, GIRARD Caroline, OUDIN Christel, THEVENOT Didier, FESNEAU Bernard, HOUSSET Patrice, CALCIAT Amélie, PETIT Frédéric, PHILIPPON Nancy (*à compléter*)
- Commission Communale des Listes électorales : GIRARD Caroline, HOUSSET Patrice, OUDIN Jean-Pierre, HARSON Hélène, CALCIAT Amélie, PHILIPPON Nancy.
- Commission Intercommunale des Impôts Directs : GUILLOT Jean-Michel.
- Commission communautaire Finances : GUILLOT Jean-Michel, PASQUIER Françoise.
- Commission communautaire Aménagement, habitat, environnement : RANVAL Lionel, CALCIAT Amélie.
- Commission communautaire Développement et attractivité du territoire : GUILLOT Jean-Michel, GAUTHIER Thierry.
- Commission communautaire Innovation sociale et solidarité : THEVENOT Didier, CAVAREC Auphémie.
- Commission communautaire Culture, Sports, Loisirs : GIRARD Caroline, CAVAREC Auphémie.
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées : RANVAL Lionel
- CIAS : RANVAL Lionel, THEVENOT Didier.

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2026 est validé à l'unanimité.

Fin de réunion : 21h00

Prochaine réunion : 21 avril 2026